L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN..............$12 } payable d'avance.
Do. TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 18 JUIN 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. *District*—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. *District*—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. *District*—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. *District*—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. *District*—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRÈS:
Premier Dist. Congressionnel—L'hon. EDW. D. WHITE.
Second " " THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " " JOHN MOORE.

LEGISLATURE D'ETAT.
WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. PICHOT,
CHRISTIAN ROSELIUS.

PROFESSION DE FOI DU GENERAL HARRISON.

La frayeur des vancrates se trahit par la violence de leur langage et par les calomnieuses attaques qu'ils portent chaque jour contre le général Wm. H. Harrison. Connaissant bien la force de l'opposition, ils s'efforcent par les plus odieuses manœuvres de retenir dans leurs rangs affaiblis quelques partisans incertains.

Mais presque toujours leurs expédients tournent contre eux en rendant leur mauvaise foi plus évidente.

A leurs accusations d'abolitionisme portées contre Harrison avec tant d'insistance, nous avons opposé les actes, la vie entière de l'illustre général, et le public a bien vu que ces attaques étaient dictées par l'esprit de parti; avec d'autant plus de raison que Van Buren, leur chef, n'est pas parfaitement pur à cet égard, lui qui a longtemps soutenu les abolitionistes, qui fait cause commune avec eux et qui ne les a enfin abandonnés *en apparence* que lorsqu'il a songé à briguer la présidence; et cela pour se concilier les votans du Sud.

Le parti du pouvoir et ses organes, par une tactique qui n'est pas sans habileté, abandonnent Van Buren pour ainsi dire, afin de ne s'occuper que du général Harrison qu'ils accablent des plus grossières injures sans songer qu'ils attaquent par ce moyen une de nos illustrations nationales. Ils attaquent toujours notre candidat pour n'avoir pas à défendre le leur.

Mais pourquoi, disent-ils, le général ne fait-il pas une profession de foi?

Répondant à une question par une autre, nous dirons: Et pourquoi les vancrates demandent-ils cette profession de foi du candidat de l'opposition? si le parti de l'opposition est suffisamment fixé sur les principes de son candidat, qu'est-ce que les amis du pouvoir ont à y voir?

D'ailleurs, que signifie une profession de foi de la part du général Harrison? Qu'un homme nouveau, qui se pose pour la première fois comme candidat devant le peuple, fasse une profession de foi, cela est nécessaire; mais un homme qui a été pendant un demi siècle au service de son pays et dont les opinions *pratiques* sont bien connues de tous les partis, puisqu'elles sont du domaine de l'histoire, est-il rigoureusement obligé de faire aussi sa profession de foi? évidemment non. A ceux qui pourraient lui en demander il répondrait avec raison: *étudiez mon passé*.

Cependant on pourra voir par la lettre suivante de l'illustre général, écrite au comité du second district électoral du Kentucky (qui lui demandait s'il persistait toujours dans les opinions publiées dans les lettres et discours contenus dans la brochure de MM. Todd et Drake), qu'il ne recule jamais devant une manifestation franche de ses principes.

Cette brochure contient le discours de Vincennes sur l'abolition, la lettre à Harmer Deny, celle à Sherrod Williams, &c. &c.

"NORTH BEND, 2 juin 1840.

"Messieurs, en réponse à votre demande si les opinions exprimées dans les lettres et discours qui ont "été publiées en mon nom par mes amis politiques, "particulièrement les documents dernièrement publiés "à Cincinnati par MM. C. S. Todd et Benj. Drake, "sont encore les miennes, je répète ce que j'ai déjà "écrit à un comité de mes amis à New York, que je "ne considérerais pas un honnête homme si je "laissais circuler sans contradiction de ma part des "opinions qui ne seraient pas les miennes.

"Je suis respectueusement, &c.

"WM. H. HARRISON."

A MM. CHARLES M. THRUSTON, HENRY PIRKLE, G. W. ANDERSON, } A Louisville, Kentucky.

Que dira maintenant le parti du pouvoir? prétendra-t-il encore que le général Harrison refuse de faire connaître ses sentimens?

SUITE DE L'ADRESSE DE M. WADDY THOMPSON.

Voir l'Abeille du 16 courant.

"ABOLITION.—Mais on a dit que le général Harrison est un abolitioniste et que c'est par cette raison qu'il a été choisi de préférence à M. Clay, qui était tellement en horreur aux abolitionistes qu'aucun d'eux n'aurait voté pour lui.

"Vous ne pouvez avoir oublié que les mêmes hommes et les mêmes journaux qui parlent ainsi maintenant, ont soutenu également, jusqu'au jour où la nomination de Harrisbourg a été connue, que M. Clay était un abolitioniste. Maintenant on vous dit que non seulement il ne l'est pas, mais qu'il est en horreur aux abolitionistes. Ces deux propositions contraires ne sauraient être toutes deux vraies. Qu'est-ce qui a pu, aux yeux de ses accusateurs, transformer si soudainement M. Clay, et en faire d'un abolitioniste, un ennemi de l'abolition. Je vais vous le dire: il n'est plus candidat à la présidence. Il ne gêne plus personne et c'est pour cela qu'il n'est plus calomnié. Maintenant il est un homme merveilleux; mais que cet illustre citoyen soit encore une fois mis sur les rangs et il sera encore assailli des mêmes calomnies.

"Harrison, un abolitioniste! un Virginien, et ce Virginien un Harrison, abolitioniste! y a-t-il quelqu'un qui le croie réellement?

"Homme qui vive, soit du Nord soit du Sud, n'a tant fait et tant souffert pour défendre les institutions du Sud que le général Harrison; et nul homme public n'a donné autant de votes contre ces institutions que Martin Van Buren, qui n'a jamais changé d'opinions à cet égard que lorsqu'il a vu que sans un changement il ne pourrait jamais être nommé président.

"S'il n'est pas très convenable de n'avoir pas une entière confiance en notre vieil ennemi, qui n'a cessé d'être contre nous que lorsque son ambition politique lui en a fait un devoir, n'est-il pas mille fois moins convenable encore d'attaquer un vieil ami éprouvé qui s'est sacrifié pour nos intérêts? quels amis pouvons-nous espérer, quels amis mériterons-nous si nous agissons ainsi? qu'il me soit permis de faire la preuve de ce que j'ai avancé.

"M. Van Buren a voté dans la convention de New-York pour accorder le plus beau privilège de l'homme libre, le droit de suffrage, aux nègres. *Cette disposition de la constitution de New-York a été adoptée en grande partie par son influence; c'est à lui que nous devons de voir la plus puissante représentation de quarante membres de l'Etat de New-York, envoyés ici en partie par des nègres.*

"En 1819, M. Van Buren vota pour ordonner à Rufus King, alors sénateur au Congrès pour l'Etat de New-York, de voter contre l'admission du Missouri dans l'Union, à moins que l'esclavage n'y fût aboli. C'est pour moi une triste preuve de l'affaiblissement de l'esprit public dans le Sud que de voir l'un des premiers moteurs, le premier peut être, de cette funeste mesure, non seulement recommandé chaudement à la confiance du Sud, mais encore représenté comme le seul sauveur des institutions du Sud. M. Jefferson dit que la nouvelle de ce mouvement produisit sur lui l'effet du tocsin par une sombre nuit. Nulle crise dans nos affaires publiques n'a tant excité les craintes de tous les vrais patriotes; et, chose étrange, celui qui alluma la torche est promé comme notre meilleur ami! Est-ce là de la justice?

"Sans remonter au delà de 1832, M. Van Buren a voté pour restreindre l'introduction des esclaves dans les Florides. Si le Congrès a le pouvoir de restreindre, n'a-t-il pas aussi le pouvoir d'empêcher entièrement l'introduction des esclaves dans un territoire? qui pourrait le nier?

"Voici la différence: en 1802, le général Harrison présida une convention des habitans de l'Indiana [illegible] d'obtenir une modification de l'ordonnance de 1787 de manière à pouvoir admettre l'esclavage dans ce territoire.

"En 1819, le général Harrison était membre du Congrès représentant d'un district de l'Ohio, contenant plus d'abolitionistes qu'aucun autre de l'Etat. La question du Missouri, soulevée par M. Van Buren et consorts, fut alors portée devant le Congrès. C'était une de ces occasions où [illegible] véritable courage moral se déploie, et où l'homme se montre tel qu'il est. Le général Harrison se montra en cette circonstance [illegible] et digne de [illegible] [illegible]

[illegible]

"Il vota dans tout le Sud et pour le Sud, [illegible]

"En 1833, les habitans de Cheviot, ville qui se trouve dans son district et où il y a toujours eu plus d'abolitionistes que dans aucune autre partie de l'Etat, voulant témoigner au général Harrison leur reconnaissance pour les éminens services rendus par lui à la patrie, quoiqu'ils n'eussent pas oublié et encore moins pardonné son vote de 1819, l'invitèrent à un diner public. Ses amis lui conseillaient de ne faire aucune allusion à l'abolition pour ne pas blesser les opinions d'une partie des assistans qui étaient abolitionistes et il avait décidé de se taire sur ce sujet. Mais en se rendant à Cheviot il eut occasion de s'apercevoir que l'abolitionisme levait la tête plus que jamais: aussitôt il résolut de l'attaquer, et il le fit.

"Il ne faut pas perdre de vue que ce discours de Cheviot ne fut point adressé à des propriétaires d'esclaves, puis qu'il n'y avait peut-être pas un homme dans l'assemblée qui ne fut opposé à l'esclavage et qu'il y avait parmi eux un grand nombre d'abolitionistes. Ce fut à une société ainsi composée qu'il tint le discours suivant:

"Il y a cependant un sujet qui commence à inquiéter les Etats du Sud et qui serait de nature à produire une grande perturbation. Je veux parler de la disposition où semblent être certains individus des Etats sans esclaves de s'immiscer dans les affaires de la population esclave des autres Etats pour forcer son émancipation. Je ne crois pas, concitoyens, qu'il se trouve parmi nous beaucoup de gens disposés à favoriser un projet si funeste; et encore moins qu'il y ait un état dans l'Union qui puisse l'approuver; car tels sont les sentimens de nos frères du Sud sur ce sujet, telle est surtout leur conviction (conviction fondée d'ailleurs) qu'une semblable intervention amènerait les plus grands malheurs, que la division de l'Union serait effectuée avant qu'une semblable mesure eut pu recevoir la sanction d'un seul Etat.

"S'il y a dans la Constitution des Etats Unis un article incontestable, c'est celui qui dispose que la population esclave est sous le contrôle exclusif des Etats auxquels elle appartient. Et s'il y a une mesure qui soit de nature à river les chaines d'une partie de la population, c'est l'intervention des abolitionistes. Y a-t-il quelqu'un connaissant l'esprit humain qui puisse en douter? On a vu combien nos frères du Sud se sont montrés sensibles pour une violation vraie ou supposée de leurs droits politiques; quelle serait donc la conséquence d'une violation incontestable de leurs droits (car tout homme de sens doit la reconnaître comme telle) qui se joindrait à une insultante intervention dans leurs affaires privées?

"Ces remarques me feront-elles accuser d'insensibilité pour les esclaves? Un examen plus approfondi me fera mieux comprendre.

"Il est incontestable selon moi que ni le gouvernement général des Etats Unis, ni les gouvernemens particuliers des états sans esclaves, ne peuvent intervenir en aucune manière dans le droit de propriété sur les esclaves. Mais sur qui devront opérer les efforts des imprudens amis des esclaves? Ce ne peut être que sur les Etats à esclaves pris collectivement, sur les maitres, ou sur les esclaves eux mêmes. Et quels seront les arguments ou les moyens qu'on pourra employer pour influencer les états ou les maitres? Y a-t-il un homme assez vain, assez osé, pour aller dire aux compatriotes de Madison, de Macon, de Crawford, qu'ils ne comprennent ni les principes moraux, ni les droits politiques de l'homme; ou que s'ils les comprennent, ils n'en tiennent nul compte? D'ailleurs peut-on rien dire à la population éclairée des Etats à esclaves qu'elle ne sache déjà pour en avoir fait longtemps l'objet de ses méditations? A qui donc s'adressera-t-on, si ce n'est aux esclaves? Mais alors que peut-on leur dire qui ne conduise directement à un massacre général sans distinction d'âge ni de sexe, et en définitive à leur propre destruction? S'il se trouve un démon incarné qui ait pu envisager de sang froid la possibilité d'une pareille catastrophe pour ses concitoyens, qu'il considère ce qui en résulterait pour ceux en faveur desquels il voudrait la produire. La dévastation, la ruine, les crimes les plus horribles en seraient les inévitables conséquences; mais toutes ces calamités retomberaient inévitablement sur ceux qui les auraient amenées.

"*Je ne rechercherai pas les motifs de ceux qui sont engagés dans ce projet funeste et inconstitutionnel: il en est sans doute qui y sont entrés sans en calculer toutes les conséquences et dont les intentions sont pures; mais je suis sûr qu'ils s'exposeraient, en continuant à suivre la même route, à se voir maudire par leurs concitoyens comme ayant amené la désolation du pays.*

"Si l'on me demande s'il n'y a aucun moyen au pouvoir du gouvernement général de favoriser la cause de l'émancipation, je réponds que j'ai longtemps eu à cœur de voir le *surplus revenue* affecté à cet objet. Avec la sanction des états à esclaves, il me parait qu'il n'y aurait aucune objection constitutionnelle à cette affectation du *surplus*, qui pourvoirait ainsi, non seulement à la colonisation de ceux qui pourraient être autrement libérés, mais à l'achat de la liberté des autres. En suivant avec activité un plan formé sur ces bases, nous pourrions prévoir le jour où jamais le soleil de l'Amérique du Nord ne luirait sur un esclave. Je demanderai à ceux qui ont rejeté le plan de la colonisation, s'ils ont pesé toutes les conséquences de l'émancipation sans ce moyen? combien de temps les émancipés se contenteraient-ils de l'émancipation? y aurait-il un seul des Etats à esclaves qui put alors (eux étant armés et organisés) résister à leur demande de participation à tous les droits politiques? Et croit on que leurs prétentions s'arrêteraient là? croit on qu'ils ne réclameraient pas tous les droits sociaux et tous les privilèges d'une communauté dans laquelle ils seraient, dans certaines localités du moins, en majorité? Que ceux qui se plairaient à contempler les scènes qui en résulteraient inévitablement finissent le tableau!

"*Si je n'ai pas erré dans l'exposition des principes que je viens d'avancer, j'ai prouvé mon assertion: que la discussion du sujet de l'émancipation dans les états sans esclaves est également nuisible aux esclaves et aux maitres et qu'elle n'est nullement autorisée par les principes de la Constitution.* Je ne veux pas dire par là qu'il y ait rien dans la Constitution qui prohibe cette discussion. Mais celui qui croit faire assez pour ses concitoyens en s'en tenant à la lettre du pacte politique qui les unit, doit avoir une connaissance très imparfaite des principes sur lesquels repose notre glorieuse Union et qui seuls peuvent la maintenir. Je veux parler de ces sentimens d'estime et d'affection manifestés dès l'aurore de la révolution, qui portaient chaque Américain à considérer comme personnelle toute injure faite à un de ses concitoyens, quelque distance qui les divisât; sentimens qui firent de nous un peuple réel avant d'avoir une constitution écrite; qui induisirent le vénérable Shelby, lors de la seconde guerre de l'indépendance, à abandonner les douceurs de la vie que son âge rendait nécessaires, pour braver les dangers et les privations inséparables d'une guerre de déserts et de pays sauvages; qui formèrent ces innombrables bataillons de volontaires &c."

"L'extrait suivant d'une lettre d'un intime ami de Harrison servira à faire envisager sa conduite en cette occasion sous son véritable point de vue:

"Son discours de Cheviot ne laisse rien à désirer "sur ce point. N'oublions pas, en effet, qu'il fut prononcé le 4 juillet; et qu'il fut prononcé devant ces "mêmes hommes qui l'avaient assailli et l'avaient repoussé à cause de ses opinions anti-abolitionistes. "Assurément il n'y avait nulle nécessité d'aborder "ce dangereux sujet, que non seulement l'occasion "ne commandait pas, mais qu'elle justifiait à peine. "C'était en outre la première occasion que le général "eut eue depuis 1822 de s'adresser directement au "Peuple; et combien il eut été aisé, combien même il "eut été naturel d'en profiter pour regagner toute sa "popularité première! Pour cela il n'avait qu'à parler des premiers temps de l'ouest, des difficultés "qu'ils avaient éprouvées ensemble, de leurs batailles, &c." Qu'avait-il à faire à discuter une doctrine "si irritante parmi ses auditeurs et qui ne pouvait que "soulever contre lui des passions à peine assoupies, "passions qui, seules, avaient arrêté sa carrière publique?

"Il le fit cependant; il aborda ce sujet si dangereux "pour sa popularité, volontairement, sans nécessité, "contre l'avis de tous ses amis; parce qu'il lui semblait "que le funeste esprit de l'abolitionisme se répandait "rapidement, mettant en péril tout ce qu'il y avait de "noble et de grand sur notre terre des Etats Unis, et, "pour combattre ce funeste esprit, il s'oublia lui même "pour ne songer qu'à l'intérêt de son pays."

(*A continuer.*)

CONTINUATION DE L'OPINION DE M. WISE.

Ensuite M. Wise présente le tableau suivant rédigé sur les documents officiels présentés annuellement au Congrès:

Dépenses du gouvernement du 4 mars 1789 au 31 décembre 1839.

Du 4 mars 1789 au 31 décembre.—1791		$1,919,589 52
(GEO. WASHINGTON.)	1792	1,877,903 68
	1793	1,710,070 26
	1794	3,500,546 65
	1795	4,350,658 04
Total des dépenses........		$15,892,190 55
Moyenne........$1,986,524 [illegible]		
	1797	$2,924,850 96
(JOHN ADAMS.)	1798	4,623,223 54
	1799	6,480,166 72
	1800	7,411,369 97
Total des dépenses..........		$21,410,351 19
Moyenne........$4,282,267 79		
	1801	$4,181,969 99
	1802	1,737,079 91
	1803	4,002,824 24
(THS. JEFFERSON.)	1804	4,452,858 91
	1805	6,357,234 62
	1806	6,080,209 36
	1807	4,984,572 89
	1808	6,504,338 85
Total des dépenses........		$41,300,769 [illegible]
Moyenne........$5,162,596 [illegible]		
	1809	$7,414,672 14
	1810	5,311,082 28
	1811	5,592,604 86
(JAMES MADISON.)	1812	17,829,498 70
	1813	28,082,396 92
	1814	30,127,686 38
	1815	26,953,571 00
	1816	23,373,432 58
Total des dépenses........		$144,684,938 [illegible]
Moyenne........$18,085,617 [illegible]		
	1817	$15,454,609 92
	1818	13,808,673 78
	1819	16,300,273 44
	1820	13,134,530 57
(JAMES MONROE.)	1821	10,723,479 07
	1822	9,827,643 51
	1823	9,784,154 59
	1824	15,330,144 71
Total des dépenses........		$104,423,400 [illegible]
Moyenne........$13,052,925 07		
	1825	11,490,459 94
(JOHN Q. ADAMS.)	1826	13,062,316 27
	1827	12,653,095 65
	1828	13,296,041 45
Total des dépenses........		$50,501,914 31
Moyenne........$12,625,478 [illegible]		
	1829	$12,660,460 [illegible]
	1830	13,229,533 [illegible]
	1831	13,864,067 [illegible]
(ANDREW JACKSON.)	1832	16,516,388 [illegible]
	1833	22,713,755 [illegible]
	1834	18,425,417 [illegible]
	1835	17,514,950 [illegible]
	1836	30,868,164 [illegible]
Total des dépenses........		$145,792,735 [illegible]
Moyenne........$18,224,091 [illegible]		
	1837	39,164,745 [illegible]
(VAN BUREN.)	1838	40,427,218 [illegible]
	1839	31,509,000 [illegible]
Total des dépenses........		$111,... [illegible]
Moyenne........$37,... [illegible]		

POPULATION DES ETATS-UNIS.

[illegible]

"Il suit de ces détails que l'administration de M. Van Buren nous coute plus cher, en pleine paix, que l'administration de M. Madison, qui avait à supporter tous les frais de la guerre contre l'Angleterre.

"Et que serait-ce donc si l'on accordait à M. Van Buren les 200,000 hommes de troupes qu'il demande!

LE DAILY TIMES.—M. P. K. Wagner, l'ancien éditeur anglais du *Louisianais*, vient de prendre la direction du *Daily Times*, l'un des organes du Van-Burenisme dans cette ville.

M. A. C. AINSWORTH, qui pendant quelque temps a été l'un des éditeurs du *Daily Times* et qui l'a quitté au moment où cette feuille s'est dévouée corps et âme au parti loco-foco, est aujourd'hui chargé de la partie anglaise du journal allemand, *der Deutsche*, qui défend avec talent et modération les principes whigs.

COUR CRIMINELLE.

Wm. Witzell, conducteur du char de Lafayette, accusé d'avoir, le 28 ou le 29 février dernier, fait passer le char sur le corps d'un jeune enfant, a comparu avant-hier devant la cour criminelle.

Les dépositions des témoins ont constaté qu'au moment où l'accident a eu lieu, l'enfant avait un pied engagé entre deux coulisses du chemin, pratiquées pour opérer les changements de directions des chars; que voyant le char à une distance de 50 à 60 yardes l'enfant cria au conducteur d'arrêter ou qu'il allait le tuer; mais soit que Witzell ne l'ait pas aperçu et qu'il n'ait pas entendu ses cris, soit imprudence ou malveillance de sa part, il fouetta son cheval et le char passant sur l'enfant lui coupa la jambe. Mort s'en suivit au bout de quelques heures.

Cependant malgré ces faits qui devaient être d'un grand poids contre l'accusé, le jury l'a déclaré innocent et la cour a ordonné sa mise en liberté.

COUR DE DISTRICT.

Un procès des plus singuliers a été jugé hier par la Cour de District en cette ville. Mr. L. Lealy homme marié et par conséquent exposé aux vicissitudes conjugales, citait en justice Mr. P. Wale pour avoir séduit sa femme, et réclamait comme dommages une somme de dix mille piastres. M. Sevier, avocat du demandeur, a fait valoir les droits de son client avec beaucoup de discernement et avec autant d'éloquence qu'on peut en déployer dans une affaire de ce genre. Mais malheureusement pour le mari outragé, le jury n'a pas pris en considération toutes les circonstances qui militaient en sa faveur; le sort d'un mari trompé qui réclame dix mille piastres comme prix de son déshonneur, ne l'a pas ému, et après quelques instants de délibération il a rendu un verdict condamnant le défendeur à *six cents* de dommages et aux frais. On nous assure qu'en homme d'honneur, Mr P. Wale a payé immédiatement et intégralement le montant de l'amende à laquelle il venait d'être condamné.

INTERIEUR.

PENNSYLVANIE.—Les whigs du Comté d'Allegany, pour remplir à la Chambre des Représentans le poste laissé vacant par la démission de M. BIDDLE, ont nommé M. HENRY M. BRACKENRIDGE, bien connu comme juge et comme écrivain plein de verve. Ils ont choisi en même temps M. WM. W. IRWIN, maintenant maire de Pittsburg, pour représenter le district au prochain Congrès.

ILLINOIS.—Le comité loco-foco vient d'annoncer que le projet d'une convention d'Etat à Springfield venait d'être abandonné. Il donne pour raison de ce changement "les affaires des planteurs et l'inconvénient pour eux de quitter leurs habitations dans cette saison." C'est là assurément le signe d'un grand découragement! Les loco-focos avaient annoncé que cette convention de l'Ouest serait un véritable triomphe sur le parti whig; et voilà à quoi aboutissent ces vanteries! Les affaires des planteurs ne les empêchent pas de s'assembler quand la cause de HARRISON et de la réforme le demande.

MISSISSIPI.—Le *Snagboat* est le titre d'un nouveau journal hebdomadaire que vient de faire paraître une association de Whigs à Raymond, Comté de Hinds. L'esprit qui anime ce nouvel organe et l'habileté avec laquelle il est rédigé le rendront fort utile à la cause de la réforme. Son apparition est aussi un heureux indice des tentatives qui se font pour la régénération du Mississipi.

MLLE. CELESTE vient de partir pour le Havre en compagnie du Consul Mexicain. Cet enlèvement a causé à New York une certaine sensation, et les journaux de cette ville ont donné des détails à ce sujet. Sans vouloir justifier absolument la conduite de cette danseuse qui abandonne son mari, ils tachent de faire valoir quelques excuses en sa faveur.

MLLE. FANNY ELSSLER a toujours le même succès à New York: Ses admirateurs se plaignent du peu de représentations qui lui reste à donner. Voilà ce que dit de cette charmante danseuse un journal qui a été fort longtemps mal disposé pour elle:

"Jusqu'à lundi Fanny Elssler n'avait pas déployé son extraordinaire puissance. Son jeu, dans la *Sylphide*, a été d'une grâce et d'une expression magique dont nous pensions que la parole seule était susceptible. Chaque mouvement de sa main, et de sa physionomie a été d'une poésie jusqu'alors à nous inconnue. Il nous semblait que les traces de ses gestes, ayant revêtu une forme dans les airs, se dissolvaient comme les sons d'une douce musique. Nous sommes donc prêts à dire: *peccavimus*. Nous avons erré. Nous nous reconnaissons battus. Nous réclamons un pardon magnanime pour la franchise de notre confession. Mlle. Elssler est la plus parfaite danseuse que ce continent ait vue dans toutes les générations. Nous ne sommes ni ensorcelés, ni amoureux, mais nous avouons notre admiration. Que tous ceux qui ont partagé notre opposition dans le principe, aillent voir la *Sylphide*, et s'ils ne reviennent pas en disant plus que nous encore sur l'angélique Fanny, (nous reconnaissons l'épithète méritée) ils seront de plus endurcis Stoïques que nous-mêmes."

EXTERIEUR.
HAVANE.

Par le steamer Natchez, capitaine Swiler, nous avons reçu nos journaux de la Havane jusqu'au 14. Ils ne contiennent rien qui soit susceptible d'intéresser nos lecteurs sauf les nouvelles commerciales qu'on trouvera dans nos colonnes.

On lit dans le New York Commercial Advertiser: Le capitaine Trumay du brick Pedraz, arrivé de Mayaguez, rapporte que pendant son séjour dans ce port, la goëlette *Caledonia* de Jersey City, était arrivée de Cuba à Mayaguez en 45 jours, manquant de vivres. La Caledonia avait à bord plusieurs passagers français et une certaine somme en espèces. Après avoir resté deux ou trois jours à Mayaguez elle partit pour St. Thomas; et la nuit qui suivit le jour du départ le capitaine et l'équipage s'emparèrent des passagers, les garottèrent, les déposèrent ensuite sur le rivage et continuèrent leur route. Dès que cet acte de piraterie a été connu à Mayaguez une goëlette espagnole a été envoyée à la poursuite de la Caledonia. Les espèces qui étaient à bord appartenaient aux passagers.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer Mr. HENRY DUGUE, comme candidat pour la place de Représentant de la paroisse de Jefferson, à la prochaine élection.
26 av—60

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Constantine, Winsor, Liverpool, L H Gale
Alex. Tousain, (Fr.) Leroumois, Havre, Blanchard, Eimer & co
Goel. Montezuma, Howland, Sisal, J Baldwin
Creole, Cormier, Havane, A Capdevielle & co
Steamer Argyle, (ang.) Young, Vera Cruz, J W Zacharie & co
" St. Louis, Converse, St. Louis, W De Larue

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Tiger, Beebe, des Passes.
" Phenix, Annable, "
Navire Russell, Conner, d'Anvers via Matanzas.
Barque Adeline & Eliza, Hopkins, de Boston.
[illegible] Cosmo, Moore, de Philadelphie.
Brick Superior, Carney, de Darien, Ga.
Brick Joven Rosario, [illegible], de Sisal.
Brick Huntress, Davidson, de Marseilles; 16 av.
Brick Osceola, Tobey, de Boston.
Goel. Ventura, Basso, de Sisal.
Goel. Jno. Murray, Dowdney, de Camden, Me.
Navire à vapeur Natchez, Swiler, en 66 heures de la Havane.
Steamer Colorado, Streck, de Lafourche Int.
" Red Rover, Reeder, de Nashville.
" Cinderella, Hagerty, de Little Rock.
" J. Dupré, Conday, de Opelousas.
" Angora, Dellish, du Bayou Sarah.

MEMORANDA.

Arrivés d'ici à la Providence, 6 juin, goëlette Minerva, Eddy.
A Boston pour ce port, 6 juin, brick Frances, Stetson, devant partir le jour après.
Partis de la Havane pour ce port, 12 juin, brick Theosa et le navire Charleston, Windsor.
A la Havane pour ce port, 13 juin, brick Damon, Farwell; goel. Doric, Rantiford, partant le 17; goel. Francis Ashmy, 14; brick Lapwig, Smith.

DERNIERES DATES.

New-York	juin 6		Liverpool	mai 16
Boston	juin 6		Londres	mai 15
Philadelphie	juin 6		Havre	mai 13
Washington	juin 6		Paris	mai 13
Baltimore	juin 6		Bordeaux	mai 8
Charleston	juin 11		Madrid	mai 6
Vera-Cruz	[illegible]		Cadix	avril 30
Tampico	[illegible]		Havane	juin 14
Mexico	mai 27		Houston	juin 4

TIRAGE [illegible] DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 66.
19 4 40 30 73 78 80 7 71 66 75 77 46.
TIRAGE AUJOURD'HUI à 5 heures à l'Exchange Hôtel.

[illegible]

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 17 juin 1840.

Espèces	5½ @ 6	pour cent prime.
Billets de Banque des E.U.	3½ @ 3	do.
Notes de la Trésorerie	— @ 6½	do.
Souverains	$4 10 @ $4 20.	
Doublons Espagnols	17 @ 17 ¼.	
do Mexicains	16 ¼ @ 16 ¾.	
Or Américain	6 @ 6 pour cent prime.	

PRIX-COURANT DE LA HAVANE,
Samedi, 13 juin 1840.

PROVISIONS.	qt	$	r	$	r	REMARQUES
Biere legere et forte	dou	2	4	3	2	
Haricots blancs	bar	7	..	10		
Bœuf No 1 & 2 Prime et Mess.	bar	10	..	14		
N York & Boston	do	..	9	..	10	
Fumé	ql.	12	..	14		
Beurre américain jaune	qtl	14	..	20		
d'Europe	do	16	4	17		
Chandelles moulées	do	16	..	19		
Blanc de Baleine	do	44	..	47		
Fromage américain	do	14	..	16		
Allemand	do	16	..	17		
Morue 50 liv.	boit	1				
En boucaud	qtl	3	6	3		
Maïs en grain	bar	4				
Farine de Philadelphie et Balt.	do	14	..	14	4	
N Orleans	do	8				
Jambons d'Europe	ql.	14	6	16		
Américain de l'est	qtl	10	..	13		
N-Orléans	do	10	..	13		
Macquereaux No 3	do	5	..	6		
Huile française	ar	3	4	4		
Espagnole	ar	1	..	1		
Porc en masse de l'est et mess	bar	12	..	16		
N-Orleans	do	15	..	16		
Désossé	do	16	..	18		
Do en boites		13	..	16		
Porter de Londres	dou	3	4	3	6	
Pommes de terre	bar	1	6	2		
Raisins de Malaga	boit	1	4	1	6	
Riz	qtl	5	2	5	4	
Savon Castile	do	8	2	9	2	
Jaune	qtl	8	4	9	4	
Tabac du Kentucky en bouc.	do	8	4	9	4	
Thé de gunpowder	liv	..	7	..	8	
Vermicelle de Cadix et Genoa	qtl	7	..	9	4	
ESPRITS & VINS.						
Cognac	gal	1	..	1	2	
Genievre de Hollande	dou	3	1	3	4	
d'Allemagne	do	2	1	2	4	
Ditto Dutch en pipes	gal	..	4	..	5	
Eau-de-vie Espagnole blanc	pipe	30	..	31	4	
Teneriffe en damejeannes	dam	3	1	..		
Vin de Bordeaux	bar	16	..	22		
en caisses	do	2	4	3		
Marseilles	br	16				
Vin de Catalogne	pipe	28	..	27		
Champagne	dou	8	..	17		
EXPORTATIONS.						
Aguardiente ou tafia	pipe	19	..	20		
Cochenille en depot	ar	31	..	33		
Café 1re qualité	qtl	16	4			
2me et 3me do	do	7	4	9		
Triage	do	5	..	6		
Miel	gal	..	2			
Indigo en depot	liv	..	9	..	11	
Bois de teinture, Campêche	qtl	1	2	1	3	
Mélasse par barillets 5½ gal	bart	1	..	1	1	
Sucre assortis { blanc / brun	ar	6	9	7	11	
blanc seul	do	..	6	..	11	
brun seul	do	..	4	..	7	
jaune	do	..	4	..	7	
Cigarres	mil	8	..	25		
Tabac des Iles sous le vent		lb	..	17		
Cire blanche	a	11	4	12		
jaune	do	7	2	8		
Salsepareille de Hond en dépôt	qtl	18	..	25		

CHANGES.

Sur Londres	11½ @ 2 prime.
Sur les Etats Unis	2 @ 3 esc.
Nouvelle Orléans	3½ @ 4 escompte
Espagne	7 @ 8 prime
Paris	1½ @ 2 escompt.

FRET

Baltique	£3 15 @ £4
Hambourg & Breme	£3 5 @ 3 10
Grande Bretagne	£3 5 @ 3 15
Cowes et un marché	£3 15 @ £4
France	90 à 100f. p. to
Méditerranée	100 à 110 fr.

Pour les E. Unis, 1½ a 2 par caisse de sucre; 6 réaux par sac de café; 4½ à 4½ par boucaud de mélasse.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 1.
Séance du Lundi, 25 Mai 1840.

Considérant que dans l'attente du résultat des négociations en train avec les banques pour liquider les dettes de la Municipalité, il convient de ne pas retarder trop longtemps l'époque de la vente des propriétés devant servir à cette liquidation.

Il est résolu que le Maire soit invité à faire annoncer dans deux gazettes, que cette Municipalité fera vendre à l'encan par F. Dutillet, le mardi, 30 juin prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Les terrains disponibles situés dans l'ilet borné par les rues Conti, Levée, Bienville et le chemin public.

2o. Le triangle borné par les rues Conti, St. Louis et le chemin public, divisé en lots.

3o. Le triangle situé entre les deux halles, borné par les rues Levée, Dumaine, St. Philippe et le chemin public, divisé en lots.

4o. Les Terrains disponibles situés rues Hôpital, Joinville et du Quartier, provenant de la division de la propriété acquise de J. McDonough.

Les conditions seront annoncées quelques jours avant la vente.

Résolu que le voyer soit requis de préparer des plans des dites propriétés, s'entendant pour la division et la dimension des lots avec le comité des travaux publics et améliorations et que le dit plan soit soumis au conseil aussitôt que possible.

Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 30 Mai 1840.
Signé WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme.
18 juin—18 S. W. WATERS, Secr.

BILLETS DE LOTERIE de la Havane—A vendre dans le Magasin de Cigares de la Bourse St. Louis, No. 145, rue de Chartres, par (18 juin—8) G. ESCUDERO.

A LOUER—Une Forge installée à Gretna, avec tout l'attirail d'outils nécessaires, la quantité de batisses qui s'élèvent dans ce bourg, assure au preneur des avantages certains.
Pour les conditions qui sont favorables, s'adresser à B. Munch, derrière la presse à coton d'en bas, ou à Didion, Courtier.
18 juin—3 B. MUNCH.

DISSOLUTION de société.—La société existant entre les soussignés, sous la raison de Whiting, et Slark est dissoute à partir d'aujourd'hui, par consentement mutuel. La raison de l'ancienne société ne sera employée que pour la liquidation par chacun des associés.
AUGUSTUS WHITING.
18 juin—3f. ROBERT SLARK.

FORMATION de société.—Les soussignés ont, ce jour formé une société sous la raison SLARK, DAY, STAUFFER & Co., pour le commerce de la ferraillerie et de la quincaillerie en général; et cette société continuera les affaires de la maison Whiting, Slark & Co., Vieille-Levée, No. 12.
ROBERT SLARK.
JAMES J DAY.
ISAAC H. STAUFFER.
18 juin—3f. AUGUSTUS WHITING.

AVIS.—La société existant sous la raison de J. Casse & Co., a été dissoute le 1er. courant, par consentement mutuel. Toutes les réclamations contre la dite société seront payées sur présentation, et nous prions instamment ceux qui doivent à la société de venir payer immédiatement.
J. CASSE,
P. B. MONTAMAT.
Les affaires seront continuées sous la raison de P. B. Montamat & Co., qui sont chargés de la liquidation.
18 juin—6 P. B. MONTAMAT & Co.

ARGENT de l'Ouest, à vendre par
18 juin MAHARD & BROTHER, 30, Nile-Levée.

PORC—350 barils porc mess clair P. O. à vendre par
18 juin MAHARD & BROTHER, 30, Nile-Levée.

JAMBONS—100 boucauts jambons préparés à Cincinnati, plats-côtés, à vendre par
18 juin MAHARD & BROTHER, 30, Nile-Levée.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié de Cincinnati, reçus récemment et à vendre par
18 juin MAHARD & BROTHER, 30, Nile-Levée.

BŒUF, Langues, &c.—1200 livres bœuf fumé, 100 douzaines langues fumées, à vendre par
18 juin MAHARD & BROTHER, 30, Nile-Levée.

BŒUF mess, M. O. prime en barils et en 1½ barils, à vendre par MAHARD & BROTHER,
18 juin 30, Nouvelle-Levée.

WHISKEY—40 barils whiskey de froment rectifié, à vendre par P. A. GIRAUD,
18 juin 12, rue Tchoupitoulas.

CIDRE DE CHAMPAGNE.—100 caisses de qualité supérieure, à vendre par P. A. GIRAUD,
18 juin 12, rue Tchoupitoulas.

MAQUER AUX ET MORUE.—60 barils maquereaux de la Nouvelle Ecosse, 35 tambours morue, 40 do., à vendre par P. A. GIRAUD.

NAPES & SERVIETTES un grand assortiment à vendre par CLASON & VLES,
18 juin Rue de Chartres No. 44, au 1er.

BAS ALLAMANDS & ANGLAIS à vend e chez CLASON & VLES,
18 juin No. 44, rue de Chartres au 1er.

CRAVATES en soie et en Mousseline unie et façonnée à vendre chez CLASON & VLES,
18 juin No. 44, rue de Chartres au 1er.

TOILE EPAISSE D'EMBALLAGE—470 pièces en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
18 juin 50, rue du Camp.

TRAITES sur New York, à vendre par VAN WYCK & Co,
18 juin 35, rue du Camp.

GROS DE NAPLES en noir et en couleur, à vendre par CLASON & VLES,
18 juin rue de Chartres No. 44, au premier

SOIERIES—Mouchoir de soie noire et foulard blanc en soie, aussi façonnée. CLASON & VLES,
18 juin rue de Chartres No. 44, au premier

GINGHAMS en fil bien assorti à vendre par CLASON & VLES,
18 juin rue de Chartres No. 44 au premier

SACS DE PITRE—60 balles de dimensions assorties, en débarquement de l'Adeline et Eliza, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
18 juin 134, rue des Magasins.

HABILLEMENTS—15 caisses habillements pour le salon, en débarquement de la barque Adeline & Eliza, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
18 juin 134, rue des Magasins.

MARCHANDISES SECHES—10 caisses cotonnades de Hamilton; 11 caisses Lowell; 10 caisses denims de Hamilton; 11 caisses mouchoirs assortis, et 26 balles cotons Lowell, en débarquement et à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
18 juin 134, rue des Magasins.

CHANDELLES & SAVON—140 caisses chandelles de blanc de baleine; 407 caisses et 200 demi do savon no. 1, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
18 juin 134, rue des Magasins.

GENIEVRE de Hollande, à vendre chez Messrs. CLASON & VLES,
18 juin 44, rue de Chartres, au 1er.

SOIERIES.—Bas et demi-bas en soie noire et écrue; aussi, gants en filet de soie noire, à vendre chez CLASON & VLES,
18 juin 44, rue de Chartres, au premier.

MOUSSELINES.—Mousseline blanche unie façonnée, à vendre chez CLASON & VLES,
18 juin 44, rue de Chartres, au premier.

TISSUS de coton de Lowell, et cotonnades pour les nègres.—100 balles tissus de Lowell, Nos. 1, 2 et 3; 10 caisses cotonnades de fantaisie, à vendre par
18 juin. STETSON & AVERY, 26, Gravier.

PORTFOLIOS pour les négocians, les docteurs et les dames, à vendre par NORMAN STEEL & Co, 14, Camp.

LIVRES à copier.—Reçu par le Vicksburg un nouvel envoi de livres à copier, de 20, 10 et 5 cahiers chaque, d'une grande dimension, couverts en entier en toile. Aussi, de l'encre de Perry et Ford, à vendre par
DAVID FELT & Co, au New-York Stationer's Hall,
18 juin. 46, rue de la Douane.

WHISKEY—[illegible] barils whiskey, en débarquement du steamer [illegible], à vendre par
STETSON & AVERY, 26, rue Gravier.

BEURRE—[illegible] reçu par lot de beurre frais de Goshen, par le Vicksburg, à vendre par
18 juin STETSON & AVERY, 26, rue Gravier.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes [illegible] Huntress, capitaine Davidson, venant de Marseille: [illegible]

[illegible]

PAR LE REGISTER.

☞ Pour les autres avis du Register, voir la quatrième page.

SUCCESSION de feu Peter De Wen—Vente par le Régister des Testaments—Le Jeudi, dix-huit juin 1840, à UNE HEURE DE L'APRES MIDI, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 9 mai 1840, il sera offert en vente publique à l'encan à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Peter De Wen, les esclaves suivants, savoir:

Un nègre esclave nommé FORTUNE, âgé d'environ 28 ans, journalier, adonné à l'ivrognerie.

Un nègre créole nommé EUGENE, âgé d'environ 26 ans, journalier.

Un nègre nommé CORBET, âgé d'environ 26 ans journalier.

Une négresse nommée LUCY, âgée d'environ 40 ans, cuisinière et blanchisseuse.

Une négresse nommée LETHÉ, âgée d'environ 23 ans.

Conditions de la vente—Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec dix pour cent d'intérêt du jour de leur échéance en cas de non-paiement, et hypothèque sur les esclaves vendus jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Joseph Cuvillier, not. pub 16 mai

TRIBUT DE RECONNAISSANCE.

NE pouvant trouver d'autres moyens publics pour faire savoir au Dr. M. Dupierris, les remerciments et la reconnaissance que je lui voue pour le traitement admirable dont il s'est servi pour mon épouse, je prends la liberté d'insérer le dit traitement dans les journaux de cette ville, et je le prie de me pardonner de ne pouvoir lui adresser ma sincère gratitude qu'en attaquant sa modestie.

Ma femme était atteinte d'une difformité de naissance qui l'obligeait à marcher sur la pointe du pied droit en boitant considérablement. Malgré les doutes qui se présentaient à notre esprit en considérant que cette affection durait depuis si longtemps, nous consentimes cependant à la confier aux soins du Dr Dupierris, guidé comme nous l'étions par notre confiance en lui, suite de plusieurs années de soins qu'il a prodigués à notre famille. Une opération presque pas douloureuse, qui n'a donné que 4 à 5 gouttes de sang, et dont la durée a été de 4 secondes seulement, a fait que dans un mois le pied soit venu à l'état naturel.

Mon épouse a, aujourd'hui, les mouvements de ce pied aussi libre que s'il n'eut jamais été affecté, et la jambe dont l'amaigrissement était considérable, grossit chaque jour au point de faire espérer que sous peu elle aura les mêmes dimensions que l'autre.

Je crois rendre un vrai service aux personnes atteintes de difformités en leur apprenant que non seulement ma femme a été guérie par Mr. Dupierris, mais encore qu'un enfant qu'il a opéré est déjà en voie de guérison.
18 juin—1 ADOLPHE TREMÉ.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

TUTTI i creditori della compagnia sono pregati di presentare i loro conti al capitano, all' angolo delle contrade Brreane ed Evia.

Tous les créanciers de la Compagnie sont invités à présenter leurs mémoires au capitaine, encoignure des rues Baronne et Hévia.

All the creditors of the Company are requested to present their bills to the captain, corner Baronne and Hevia streets.

Per ordine del capitano. L. MICHEL,
18 juin—8 Serg. Magg.

A VENDRE PAR DIDION, COURTIER.

DEUX Maisons à étages, face à la rue des Remparts, près la rue Conti, une maison rue Dauphine, près Ursuline, une autre rue Moralès, près St. Antoine, une maison rue d'Amour, près François, rue des Français, près Bons Enfants, une rue St. Antoine, près Bons Enfans, cinq terrains rue Urquhart, près Antoine et une maison rue St. Philippe, près Claiborne, une rue Claiborne, près Ste. Anne.

On demande une maison en briques dans le carre de la ville, de la rue Dauphine à Remparts, et des rues St. Pierre à Hôpital; plusieurs bons nègres pour la campagne, serventes à vendre. 18 juin—3.

A LOUER, une maison de résidence, encoignure des rues Maria et Commune. S'adresser à
18 juin—8f. Wm. DINN, 17, Commune.

HOTEL DE LA PASSE CHRISTIANE.

CET agréable et sain établissement d'été est maintenant en réparation et sera ouvert au public, samedi, le 20 de ce mois. L'époque avancée de la saison à laquelle il a pris cet établissement ne l'a pas mis à même d'améliorer les terres; mais il se flatte que les arrangements intérieurs de l'hôtel seront tels qu'il le procurent tout le confort possible aux visiteurs.

Les meubles, lits &c. de la maison sont entièrement neufs et des plus convenables. Les provisions de l'hôtel ont été choisies avec soin, et les vins et les liqueurs ne le céderont en rien à ceux qui sont servis dans les établissements de cette ville.
18 juin—6 CHARLES SRIPMAN.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier district judiciaire.—Benjamin Hurd contre ses créanciers, et les créanciers de Cottrell et Hurd.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers et des créanciers de la société Cottrell et Hurd, ait lieu dans l'étude de William Y. Lewis, notaire public, lundi le 29 juin courant, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes ou leurs propriétés soit et demeurent suspendues.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, le 17 juin 1840.
18 juin—3fen10j ALG. SIDNEY LEWIS, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—17 juin 1840—No 15,817.—Geo. Palmer & Mathew F. Whiting contre leurs créanciers et les créanciers de Palmer & Whiting, et les créanciers de Palmer, Allen & Co.—La cession des biens des pétitionnaires est acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de Palmer & Whiting, et de Palmer, Allen & Co.; et il est ordonné que les dits créanciers se réuniront dans l'étude de C. Pollock, notaire public, mercredi le 1er. juillet 1840, pour y délibérer sur les affaires des dits insolvables, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre leurs personne ou leurs propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier, 17 juin 1840.
18 juin ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District du premier district judiciaire—Présent l'honorable A. W. Buchanan, juge. Arthur L. Brown en état d'arrestation contre ses créanciers. Les créanciers du pétitionnaire sont priés de se réunir à l'étude de Mr. Carlile Pollock mercredi le 8 juillet 1840, à 10 heures A. M. pour y déduire les motifs, s'ils en ont, pour lesquels ledit pétitionnaire n'aurait pas le bénéfice des lois qui sont faites pour venir au secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation. J. Calvit est nommé pour représenter les créanciers absens dans ce procès.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan juge de ladite cour, ce 9 juin 1840.
18 juin—3pe P. LEBLANC, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie que le 9 juin 1840, jugement a été entré en cette Cour dans le procès de Alexandrine Mathilde Trépagnier, épouse de J. F. Petit contre son mari J. F. Petit.—No. 16137.—Alexandrine Mathilde Trépagnier épouse de J. F. Petit contre son mari J. F. Petit.—Il est ordonné et décrété que jugement soit entré en cette Cour en faveur de la demanderesse Alexandrine Mathilde Trépagnier contre le défendeur Jean François Petit; que les dites parties soient séparées de corps et de biens et que le défendeur paie les frais.

Nouvelle-Orléans, le 12 juin 1840.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.

(L. S.) En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le treizième jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante et la soixante-quatrième année de l'Indépendance des Etats-Unis.
18 juin—3f.en 30j. L. R. COURTIN, greffier.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson—Cour du Premier District—James Armor contre Osborn Cross—No. 15418.—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Vendredi, le 3 Juillet prochain, à une heure de relevée, aux frais et risques de Frederick Beckman, l'acquéreur à la dernière vente qui a négligé et refusé de remplir les conditions de la dite vente, la propriété hypothéquée suivante, savoir:

Deux lots de Terre contigus, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, désignés par un plan du dit faubourg, par les numéros quatre et cinq, dans le carré numéro neuf, des dits lots ayant mesure française, les dimensions suivantes, savoir:

Le lot numéro quatre, soixante pieds face à la rue Jackson ou Cours Panis, sur cent vingt pieds de profondeur, et le lot numéro cinq, cinquante neuf pieds neuf pouces face à la même rue, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ceci étant la seconde et dernière criée, la propriété ci-dessus sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation à un an, avec une caution solidaire, bonne et solvable, hypothèque spéciale et intérêt de cinq pour cent jusqu'au parfait paiement.
18 juin M. J. GARCIA, shérif.

LOUISIANATHERMES.
Bains publics, rue Conti entre Bourbon et Dauphine.

LE public est informé que cet établissement est ouvert depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

Ces bains qui se recommandent par leur commodité, leur propreté et leur tranquillité sollicitent, du public, la continuation de son patronage.

NOTA.—La partie des bains spécialement destinée aux dames, vient d'être augmentée de cabinets à deux baignoires; et ce, pour satisfaire aux demandes des familles.
17 juin—1m

A VENDRE ensemble ou séparément—Quatre beaux BILLARDS, presque neufs, avec le complément de leurs fournitures. S'adresser à M. E. Bertus ou Jn. Ste. Fagot. Les dits Billards sont les mêmes du Cercle Saint Louis. 17 juin—

AVIS est par le présent donné aux créanciers de Mr. Hipolite Paloc, d'avoir à se faire connaître à M. E. L. Bernard, syndic et à lui présenter dans le plus bref délai la note exacte du montant de leurs créances respectives.
17 juin—3 en 10j.

A LOUER—La maison de résidence et le lot de terre spacieux situés à 3 milles au-dessous de cette ville, maintenant habitée par J. L. Coiron. Possession sera donnée le 1er. juillet. Pour les conditions s'adresser à PETER CONREY junr.,
17 juin—4 sem. 47, rue de Chartres.

VIN DE MADERE—à vendre par
17 juin. VAN WYCK & Co., 35, rue du Camp.

VIN DE SHERRY—à vendre par
17 juin. VAN WYCK & Co., 35, rue du Camp.

TOILE DU PAYS—30 pièces en magasin et à vendre par
17 juin. O. H. MIESEGAES, 43, rue Bienville.

BOIS de Campêche, à vendre par
17 juin R. GRONING & Co.

VIN ROUGE—180 barils vin de Catalogne, à vendre par
17 juin R. GRONING & Co.

TOILE A DRAPS—100 balles en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 17 juin.

MORUES CHOISIES—30 barils à vendre par
17 juin JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp

SAVON—200 caisses savons extra, no. 1, à vendre par
17 juin WIGGIN & DAVENPORT, 26 Gravier.

BEURRE—20 barillets beurre de Goshen, à vendre par
17 juin WIGGIN & DAVENPORT, 26 Gravier.

PAPIER—400 rames papier à enveloppes, à vendre par
17 juin WIGGIN & DAVENPORT, 26 Gravier.

CRANBERRIES—10 barils à vendre par
17 juin WIGGIN & DAVENPORT, 26 Gravier.

CAFE—50 sacs café Havane, à vendre par
17 juin WIGGIN & DAVENPORT, 26 Gravier.

MOUTARDE—60 colis à vendre par
17 juin WIGGIN & DAVENPORT, 26 Gravier.

RIZ—300 tierçons en magasin et à vendre par
17 juin WOOD & SIMMONS, 92, rue des Magasins.

BUREAU DE PLACEMENT.

LE soussigné a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient avoir des domestiques allemands, français [illegible]
17 juin—[illegible] [illegible], 48, rue du Canal.

PERDU OU ENLEVÉ—Un billet souscrit par Wm. H. Whitlock et Co. [illegible]

[illegible]

POUR NEW YORK—Devant partir jeudi, le 25 courant, à 5 heures P. M.—Le steamer NATCHEZ, capitaine J. Swiler, partira positivement comme ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
18 juin VAN WYCK & Co, 35, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur fin marcheur, INDEPENDENCE, capitaine Ross, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à WALTON & COCKAYNE,
18 juin 18, Nouvelle-Levée.

POUR SAINT-LOUIS—Le packet steamer LOUISVILLE, capitaine J. P. Moore, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
18 juin. JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Maysville et Portsmouth.—Le superbe bateau à vapeur CORINTHIAN, capit. Svedes, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, le samedi 20 du courant, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
18 juin SAMUEL BECK, 60, Magasins.

POUR ST. LOUIS, ALTON ET QUINCEY—Le packet régulier WILMINGTON, capitaine Peter N. Kennedy, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus dimanche prochain, le 21 courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à 16 juin J. VAIRIN & Co.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Maysville et Portsmouth.—Le steamer CORINTHIAN, capt. Wm. Srodes, est prêt à recevoir une cargaison, et partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
16 juin SAM. BELL, 60, rue des Magasins.

POUR LOUISVILLE—Mercredi le 17 courant à 10 heures A. M.
Le steamer DIANA, capte. F. Carter, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras ou à
16 juin H. E. LAWRENCE, 29 Nile-Levée.

POUR PHILADELPHIE (ligne de Hands.)
La barque de première classe COOSA, capt. Moore, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de l'Hopital, ou à JAMES D. DENEGRE,
18 juin 16, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE.—(Ligne de Hands.)
Le brick neuf et fin voilier, HUNTRESS, capitaine Davidson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, entre les deux marchés, ou à
JAMES D. DENEGRE,
18 juin 16, rue de la Douane.

Ligne de Packets de la Nouvelle-Orléans et de Baltimore.

POUR BALTIMORE.—La barque fine voilière LEVANT, capitaine Herrick, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
18 juin 24, rue de la Douane.

POUR GLASCOW.—Passage seulement—La barque packet IRA FERRY, capitaine J. J. Stevens, peut prendre environ vingt passagers. S'adresser à G. BEDFORD & BECK,
18 juin 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK.—Le brick CHARLES MILLER, capitaine Funal, a besoin de 60 boucauts de tabac pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
18 juin 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE.—La barque paquebot IRAD FERRY, capitaine Steves, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
17 juin. G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR LA HAVANE—Le brick bon voilier VIGILENTE, partira positivement Samedi, le 20 courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
17 juin R. GRONING & Co.

POUR NEW-YORK—Le brick de première classe LIME ROCK, capitaine Fales, ayant une partie de son chargement engagé, peut prendre l'encombrement de 70 boucauts de tabac, pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
17 juin 24, rue Douane

POUR NEW-YORK.—La barque packet CLARION, partira positivement le 20 courant pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
R. GRONING & Co.

POUR TAMPICO—La goel. fine voilière G. H. WETTER, capitaine Dalvaille, est prête à recevoir son chargement, et partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St. Pierre. 17 juin—[illegible]

On désire acheter au comptant, un brick ou une goelette, du port de 100 boucauts au moins. Toute proposition de vente devra être adressée à M. Hy. Legendre, courtier, passage de la Bourse. 17 juin—4

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier VOLTAIRE, capitaine Sheeper, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR NEW YORK.—Le brick A I CATHERINE, capitaine Vesper, peut prendre 100 boucauts de tabac, s'adresser, et pour passage, à
16 juin G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

Le brick GEORGE, pour N. YORK, a sa cargaison à bord et peut prendre 2 passagers, s'adresser à
15 juin G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR BOSTON.
La goëlette VIOLA, capt. Jane, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
15 juin JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

A VENDRE—Un sloop fin voilier, jaugeant 40 tonneaux. S'adresser au No. 6, rue Conti.
13 juin—3

A FRETER—Le trois-mats de 1re classe SPARTAN, capt. Knight, du port de 1600 balles de coton est prêt à recevoir une cargaison pour Londres, Liverpool ou le Havre. Pour les conditions s'adresser à
13 juin STETSON & AVERY, 26, Gravier.

POUR HAMBOURG ET BREME.—Le trois mâts OLBERS, capitaine Exter, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à SCHMIDT & Co.
13 juin 30, rue Bienville

POUR HULL, (Angleterre)—Le navire A. I. HURON, capt. Paine, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
12 juin S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. I. CASPIAN, capt. Lincoln Pattin, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
13 juin S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR HAVRE.—Passage seulement—Le navire NORWAY, capt. Eldridge, partira le 20 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour passagers, s'adresser au capitaine à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY,
13 juin 73, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—La barque paquebot CLARION, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Little, partira positivement pour le port ci-dessus jeudi prochain, 18 courant. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co. 13 juin

POUR BALTIMORE.
La belle goëlette GROTON, capt. Fogg, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
12 juin 24, rue de la Douane.

POUR MATAMOROS. (par le fleuve.)
La goëlette packet WATCHMAN, capt. J. Murray, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à W. F. VIGERS & Co.
9 juin 30, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE—La goëlette fine voilière AGNES, capitaine Sharp, partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord ou à
9 juin JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, ANTIOCH, capit Wescott, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
29 mai S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
ATENCION!!

La Compañia se reunira, el viernes diez-y-nueve del corriente, á las siete en punto de la noche: en casa del capitan, calle de Chartres, No. 60, entre Bienville y Conti; para eleccion de oficiales; se recomienda la mayor puntualidad á los miembros activos y honorarios.
Por orden del Capitan,
16 junio FRANCISCO SOLER, Sarg. primero.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
le 9 juin 1840.

EN vertu d'une résolution passée par le Conseil de la Municipalité No. Trois, dans sa séance du 4 du courant, avis est donné que le recevrai des propositions, jusqu'au 30 juin courant, pour la construction d'une halle sur la partie de la batture appartenant à la Municipalité No. Trois, située entre les Champs-Elysées et la rue Marigny; le tout conformément aux plans et devis qui sont en la possession du voyer de la dite Municipalité.

La construction du dit marché sera payée de cette manière:

Un sixième du prix total, comptant, quand les fondations auront été posées;

Deux sixièmes du prix total, comptant, quand les colonnes auront été placées et que le tout sera entièrement couvert;

Et pour les trois sixièmes restants, quand la bâtisse sera finie et que le tout aura été approuvé par le voyer de la dite Municipalité, le paiement en sera effectué par un mandat tiré par le Maire à l'ordre du Trésorier et contresigné par le Comité de Finances de la dite Municipalité, daté du jour de l'approbation par le voyer et payable à deux mois de la dite date.

Le contractant sera tenu de fournir une caution de cinq mille piastres, à la satisfaction du Conseil, pour la fidèle exécution de son contrat.

Les noms des cautions qui seront offertes, et le temps nécessaire pour compléter l'ouvrage, devront être mentionnés dans les propositions à soumettre.
11 juin—17 WM. FRERET, Maire.

AVIS.—Les soussignés ayant été dûment nommés commissaires pour estimer et évaluer les dommages et les dépenses auxquels donnerait lieu l'élargissement de la rue de l'Annonciation, située entre les rues Delord et Poeyfarré, ont fait leur estimation et leur assessement et en ont déposé des états exacts, ainsi que le plan, dans le bureau du greffier de la Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.

Avis est en conséquence donné par le présent que les dits assessement et estimation seront présentés à ladite cour pour être confirmés jeudi, le deux juillet prochain; et toutes personnes qui pourraient avoir des objections à faire contre ces dits estimation et assessement sont par le présent prévenues de faire leurs objections, s'ils en ont, dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, c'est-à-dire le 19 juin prochain.

Nlle. Orléans, le 23 mai 1840.
WILLIAM L. HODGE,
ABIJAH FISK, } Commissaires.
PETER LAIDLAW,
26 mai, jusqu'au 19 juin.

CHEMIN DE FER DE NASHVILLE.
Arrangement pour l'Eté.

☞ A partir de Lundi, le 1er juin prochain, les départs auront lieu à
6 heures A. M. } Et les retours comme à
12 " M. } l'ordinaire.
4 1/2 " P. M. }
2 mai JAMES H. CALDWELL, président.

BOTTES, Souliers et Brodequins—84 caisses en débarquement du brick Sterling, à vendre par
13 juin ISAAC BRIDGE & Co.

ON désire trouver une nourrice sans enfans, dont le lait ne soit pas plus vieux de quatre ou cinq mois. S'adresser rue Ste. Anne, entre Villeré et Robertson, au magasin.
13 juin—3

☞ A BON MARCHÉ!!—☞

LES soussignés voulant changer leur ligne d'affaires, offrent à vendre à des prix très réduits le fonds considérable de leur entrepôt, comprenant les marchandises suivantes, savoir: peignes en écaille, do. en cornes de Brésil et ivoire de toutes grandeurs, brosses de toutes sortes, eau de Cologne, eau de Floride, de lavande et de rose, extraits assortis, savoir: de fantaisie pour la barbe et de toilette, restaurateurs de cheveux de toutes descriptions, poudre de toilette, râteliers, étuis et couteaux de poche, rasoirs, ciseaux, etc., à raser, boîtes pour la barbe, coussinets à percussion, simples et rayés, aiguilles et épingles, hameçons et lignes de pêche, papier à lettre et autre papier, crayons, cartes à jouer de toutes sortes, encre bleue, do. rouge et do. noire, cire à cacheter, pains à cacheter, écailles à envelopper, porte-feuilles, assortiment d'articles de joaillerie, blanches, porcelaines, boutons de nacre, do. de métal, boîtes à priser, argenterie allemande et plaquée, cuillers à thé, cirage, bas, [illegible] [illegible]

[illegible]
4 juin POLLARD & GREEN, 40, rue de Chartres

REÇU par le Lafayette, en débarquement, un bel assortiment [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT, Jr.
Vente par ordre de syndic.

IL sera vendu le jeudi, 25 juin prochain, à midi, à la Salle de Bains de la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce de cette ville, les propriétés suivantes, abandonnées par Francisco Trazillo à ses créanciers, savoir:

1°. Un Lot de Terre situé dans le faubourg Castanedo, désigné par le numéro 100 sur un plan dressé par L. Bringier le 28 avril 1833 et déposé dans l'étude de Laroque Turgeau.—Le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur de 113 pieds d'un côté et 117 pieds sur le côté opposé, et environ 27 pieds sur la ligne de derrière, mesure française. Ce lot est dans l'ilet borné par les rues Johnson et Galvez.

2°. Un Ilet de Terre à Bloomingdale, désigné par le No. 17 sur un plan dressé par B. Buisson le 24 octobre 1836 et déposé dans l'étude de W. Y. Lewis, notaire public. Le dit lot ayant les dimensions suivantes:

300 pieds sur la rue de l'Etat;
245 pieds 5 1/2 sur la rue Greenwich;
260 " 6 3/4 " Chatham;
300 " sur la ligne qui le sépare de la propriété de C. Muret.

Conditions, comptant. Les actes de vente par devant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs,
21 mai—21et30m, 6,11,18et25j

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de syndic.

IL sera vendu, Mercredi, le 24 courant, à 11 heures, à leur bureau No. 64, Arcade de Banks, rue des Magasins, par ordre et sous la direction de syndic, les effets mobiliers suivants, abandonnés par Hagan, Niven & Co., à leurs créanciers, savoir:

Une jument chataigne, de monture.
Un boucaut de choix de vieux Madère, importé à bord du Vesper et depuis 3 ans à la Douane.
Et une quantité de boiseries d'un comptoir.
Conditions comptant. 11 juin—4—11,13,18,24

Vente de syndic.
J. Materre vs. ses créanciers, par cession forcée.
PAR J. LECARPENTIER

IL sera vendu le mardi 23 juin 1840, à midi précis, dans la salle des bains de l'hôtel de St. Louis, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 2 juin 1840 et à la requête du syndic des créanciers du dit insolvable:

20 actions de la Banque de la Louisiane
22 do de la Banque de l'Etat de la Louisiane
20 do de la Banque des Améliorations
10 do du Théâtre d'Orléans
6 do de la Compagnie des Architectes 2me. district. } toutes payées en plein.

Conditions: comptant 11 juin—11,13,18 et 23

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Faillite de J. B. Dalmasy.

IL sera vendu lundi, le 22 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, par ordre et sous la direction de J. Ternoire, syndic de la succession et pour le compte et risque de M. Charles Bernard qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite par les encanteurs ci-dessus nommés, le 10 décembre 1838.

Un certain Lot de Terre situé à Carrollton, dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, désigné par le no. 1, de l'ilet No. 154 bis, conformément à un plan dressé par Bourgerol, le 22 mai 1834, et déposé en l'étude de Wm. Boswell, autrefois notaire public. Ledit lot de terre mesure 60 pieds de face à la rue Laurel Grove, se prolongeant vers la rue Upperline, sur laquelle il a la même façade et fait partie de l'ilet no. 154, sur le plan original dressé par Zimpel, voyer, et déposé en l'étude de O. B. Stringer, alors notaire public.

Conditions: six mois de crédit, en billets endossés portant hypothèque sur la propriété vendue, et intérêt de 10 pour cent, en cas de non paiement, jusqu'à paiement final, sans que cette clause puisse autoriser à le prolonger.

Les actes de vente pardevant Théodore Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 12 juin—9

Beattie contre ses créanciers.
Vente de Livres, Papeterie, etc., par ordre de syndic.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, lundi 22 du courant, à la petite brume, au magasin d'encan, No. 60, rue de la Commune, par ordre du syndic de la faillite de James Beattie, le fond du magasin de librairie et de papeterie, encre, plumes, et généralement un assortiment d'articles de librairie.

Conditions:—Comptant.

A la même heure et au même lieu, il sera vendu, par ordre de la succession de Martin Gordon Jr., une belle collection de livres français et anglais, comprenant des œuvres des meilleurs auteurs.
Conditions:—Comptant. 11 juin.

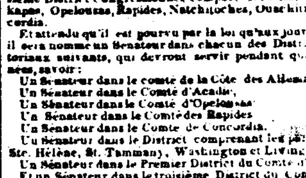

PAR AUTORITE.

PROCLAMATION
Par A. B. Roman,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que des Représentans de l'Etat de la Louisiane pour le 27ème Congrès des Etats-Unis, devant servir pendant deux années à partir du troisième jour de mars mil huit cent quarante et un, doivent conformément à la loi être élus le premier lundi de juillet prochain et les jours suivans, savoir:

Un Représentant au 27ème. Congrès à élire dans le premier District Congressionnel, composé des Comtés d'Orléans, côte des Allemands, Acadie et Lafourche.

Un Représentant au 27ème Congrès à élire dans le second District Congressionnel composé des Comtés d'Iberville, Pointe Coupée et Feliciana.

Un Représentant au 27ème Congrès à élire dans le troisième District Congressionnel composé des Comtés d'Attakapas, Opelousas, Rapides, Natchitoches, Ouachita et Concordia.

Et attendu qu'il est pourvu par la loi qu'aux jours susdits il sera nommé un Sénateur dans chacun des Districts ci-après nommés, qui devront servir pendant quatre années, savoir:

Un Sénateur dans le comté de la Côte des Allemands,
Un Sénateur dans le Comté d'Acadie,
Un Sénateur dans le Comté d'Opelousas,
Un Sénateur dans le Comté des Rapides
Un Sénateur dans le Comté de Concordia.
Un Sénateur dans le District comprenant les paroisses de Ste. Hélène, St. Tammany, Washington et Livingston.
Un Sénateur dans le Premier District du Comté d'Orléans,
Et un Sénateur dans le troisième District du Comté d'Orléans.

Et attendu qu'il est aussi pourvu par la Loi que ledit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante Représentans à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus dans les paroisses de l'Etat qui devront servir pendant l'espace de deux années, de la manière suivante, savoir:

Un Représentant	dans la paroisse	Plaquemines.
Un Représentant	"	St-Bernard.
Sept Représentans	"	d'Orléans.
Un Représentant	"	Jefferson.
Un Représentant	"	St-Charles.
Un Représentant	"	St-Jean-Baptiste.
Un Représentant	"	St-Jacques.
Un Représentant	"	Ascension.
Deux Représentans	"	Assomption.
Trois Représentans	"	Lafourche Intérieur.
Un Représentant	"	Terrebonne.
Un Représentant	"	Iberville.
Un Représentant	"	Ouest Bâton Rouge
Un Représentant	"	Pointe-Coupée.

Un Représentant dans les paroisses Concordia, Carroll et Madison.
Deux Représentans dans le comté et les paroisses de Natchitoches et Cado.
Un Représentant dans la paroisse Catahoula et telle portion de la paroisse de Caldwell qui était anciennement comprise dans la paroisse de Catahoula.
Deux Représentans dans la paroisse Rapides
Un Représentant dans la paroisse Avoyelles
Trois Représentans dans les paroisses St. Landry et Calcasieu.
Deux Représentans dans la paroisse Lafayette.
Un Représentant dans la paroisse Ste. Marie.
Un Représentant dans la paroisse St. Martin.
Deux Représentans dans la paroisse Est Bâton Rouge.
Un Représentant dans la paroisse de Claiborne.
Un Représentant dans les paroisses de Ouachita et de l'Union, et dans telle portion de la paroisse de Caldwell qui se trouvait précédemment comprise dans la paroisse Ouachita.
Deux Représentans dans la paroisse d'Est-Feliciana.
Deux Représentans dans la paroisse d'Ouest-Feliciana.
Un Représentant dans la paroisse de Washington.
Un Représentant dans la paroisse de Ste. Hélène.
Un Représentant dans la paroisse de Livingston.
Un Représentant dans la paroisse de St. Tammany.

En conséquence, j'ai jugé convenable de lancer la présente proclamation, prévenant les électeurs et votants qualifiés dans l'étendue de l'Etat, des élections ci-dessus, et ordonnant à tous les juges de paroisse, shérifs, et autres officiers y concernés, de tenir les dites élections pour l'élection des Sénateurs et Représentans susdits, le dit premier lundi de juillet prochain, et les deux jours suivants, dans leurs districts, comtés et paroisses respectifs, et de diriger ces dites élections, et d'en faire le retour de la manière et dans le délai prescrits par la loi.

(L. S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour de mai mil-huit cent-quarante, et la soixante-quatrième année de l'Indépendance des Etats-Unis.
(Signé) A. B. ROMAN
Par le gouverneur.
(Signé) LEVI PEIRCE, Secrétaire d'Etat.

MESSRS. PLEYEL & Co., de Paris, jaloux de conserver la confiance dont ils jouissent sous le rapport de la qualité des Pianos de leur manufacture, viennent d'envoyer à leurs frais, dans notre ville, un de leurs ouvriers de leur fabrique pour que tous les Pianos appelés *Piccolos* ou *Pianinos*, auxquels ils ont appliqué un système de construction en fer creux, dont la solidité n'a pas répondu, *par l'effet du climat de ce pays-ci*, à ce qu'ils en avaient espéré, soient réparés.

Cet ouvrier, M. Piranox, vient d'arriver par l'Alexandre Tousain, et toutes les personnes qui ont des pianos de cette description sont informées que M. Pierron doit y faire AUX FRAIS de MM. Pleyel & Co., toutes les réparations ou changements de dispositions nécessaires pour mettre ces instruments à l'abri de tout accident et garantir la plus parfaite tenue de l'accord.

S'adresser à MM. HERBAULT FRERES, 79, rue Bienville, qui viennent de recevoir le piano-modèle sur lequel ont été opérés tous les perfectionnements dont M. Pierron doit faire l'application à ceux d'importations antérieures.
3 juin—[illegible]

UNE HARPE *à double mouvement* d'une qualité supérieure. Ce bel instrument à l'épreuve des influences du climat et parfaitement garanti, à vendre par
11 juin HERBAULT FRERES, 79 Bienville

DEMANDE D'EMPLOYÉ.—Un jeune homme de quinze ans pourra être employé comme apprenti dans un magasin de Drogues, s'il est intelligent. On s'attachera particulièrement à le mettre au courant de la pratique des affaires. Un jeune homme Allemand serait préféré. S'adresser au magasin de Drogues de H. CURTIS,
5 juin Encoig. des rues de la Cour et Tchoupitoulas.

LE soussigné offre ses services aux personnes qui désireraient avoir des plans d'habitations, de maisons, de terrains; des devis de bâtiments, des toisés de murs, ou pour travail qui a pour base les mathématiques ou l'architecture.

Etant en possession d'un duplicata des actes et archives de Mr. Pilié, voyer, désignant les vraies dimensions de chaque terrain de la ville, soit d'après les titres, les établissements ou la chose jugée dans chaque cas, il peut déterminer les alignements et la position des propriétés avec garantie de la plus grande exactitude.
BOUROTZBOL.
Ex-voyer de la 1ère municipalité, rue d'Orléans au-dessus du bureau du Recorder.
6 juin—15

ARDOISES.—En débarquement du trois mats Queen Victoria, une grande quantité d'ardoises de Welsh, de toutes sortes et à de prix modérés, en lots, à la requête des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,
20 mai 100, rue des Remparts.

RALPH HUBBARD & Co.
MARCHANDS SELLERS—rue de Chartres No. 5.
(A la tête du Cheval noir.)

RECOIVENT maintenant par le trois-mâts Alabama, un assortiment d'articles d'été dans leur genre de marchandises, qu'ils offrent à vendre avec l'assortiment qu'ils ont déjà en magasin.

SEL—1000 sacs sel gros et 500 do. fin de Liverpool, en débarquement du Powhattan, à vendre en lots au gré des acheteurs, par ALEX. PARK, 91, rue de la Commune.
15 juin

LE soussigné, négociant en sel a constamment en main un approvisionnement de sel fin et gros de Liverpool et des Iles Turques, à vendre au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS,
Enc. Poydras et des Magasins.

SEL—7500 sacs sel fin et commun, de Liverpool, actuellement en débarquement et à vendre par E. F. JENKINS,
15 juin Encoig. Poydras et Magasins.

SEL—[illegible] sacs de 3 boisseaux chaque, sel des Iles Turques [illegible] et à vendre par
ALEX PARK, 91 Commune.

SEL—Sel gros et fin de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs par
15 juin ALEX. PARK, 91 Commune.

WM. H. LEE contre ses créanciers [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT ET DE FERIET.

IL sera vendu, ce matin, le 18 courant, à 10 heures, dans notre magasin d'encan, rue de Chartres, No. 119, un assortiment considérable de marchandises sèches consistant en:

Châles à filet.
Mousselines suisses.
Pelerines en mousseline avec de riches broderies.
Indiennes, Cotonnades, étoffes pour moustiquaires; des bas mêlés, des cotons blancs, bleus, écrus et blancs.
Ainsi que 200 caisses raisin de Malaga. 18 juin.

BOIS DE PEUPLIER ET DE CERISIER.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, vendredi soir, le 19 du courant, à 6 heures, à l'extrémité de la rue Suzette et de la Levée, près de la presse à coton d'Orléans.

75,000 pieds planches de peuplier de l'emboisage,
10,000 planches de cerisier assorties.
15,000 planches assorties d'un demi et d'un pouce.
2000 poutrins de peupliers assortis
Vendus en lots convenables aux acheteurs.
Conditions—Comptant. 18

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu samedi 20 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Un lot de terre situé en cette ville, rue du Quartier, entre Remparts et St. Claude, mesurant 44 pieds de face à la rue du Quartier, sur 48 pieds de profondeur sur une [illegible] et 46 pieds 8 pouces sur celle opposée, ensemble une maison de 2 appartemens, cuisine, dépendances, &c. &c.

Conditions:—1/3 comptant, et la balance à un an de crédit en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque, au choix du quéreur à engagement de faire assurer la propriété pour le montant du billet fourni, à un an, et d'en transférer la police à qui de droit.

L'acte de vente pardevant Octave de Armas, not. pub.
18 juin.—3

PAR DUTILLET & GUINAULT.
Propriété dans la Seconde Municipalité.

IL sera vendu samedi prochain, 20 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Deux Lots de Terre, situés dans la 2de. Municipalité, ayant ensemble 61 pieds 8 pouces de face à la rue Perdido, sur 96 pieds 8 pouces 4/8 de profondeur, entre les rues Philippa et Baronne; ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une maison en bois, de plusieurs appartemens et de ses dépendances, tel que le tout appert d'après un plan dressé par Jos. Pilié, sous la date du 21 octobre 1839. Lequel plan est maintenant déposé à la Bourse de la Cité.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 16 juin—8

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu samedi 20 courant à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

La propriété ci-devant Frédérick, située sur les Champs-Elysées, entre les rues Urquhart et Girod. La maison vient d'être réparée à neuf, couverte en ardoises, et ayant été agrandie, deux belles cuisines en briques et à étages, ayant chacune 72 pieds de long sur 24 pieds de large; deux beaux hangars de 130 pieds de long; le tout bâti sur un terrain d'environ 70 pieds de face à la rue des Champs-Elysées et traversant l'ilet.
Conditions:—Au moment de la vente. 16 juin—8

PAR BACH & CALHOUN.
VENTE DE SYNDIC.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier District judiciaire il sera vendu mardi le 30 juin à quatre heures et demie P. M., au lieu de résidence de M. Jonathan Alston, dans la rue Lacourse, entre les rues Constance et des Magasins,

Les meubles de la dite maison, et une quantité d'autres objets.
Conditions.—Comptant. 16 juin.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de coton endommagé.

IL sera vendu jeudi au soir, le 18 courant, à 6 heures, à la presse à coton d'Orléans:
150 balles coton avarié, vendu pour compte de qui il appartiendra.
Conditions:—Comptant. 17 juin.

ESCLAVES.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu Jeudi, le 18 courant, à midi, à l'Arcade Banks, les esclaves suivants, savoir:

AARON, âgé de 29 ans, nègre de champ.
KITTY sa femme, âgée de 24 ans, et son enfant âgé de 13 mois.
DIANA, âgée de 24 ans, négresse de champ et son enfant PLEASANT, âgé de 10 ans et demi, bien constituée.
MATHILDA, âgée de 23 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse
JACK, âgé de 14 ans, mulâtre, bien élevé.
Les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Les actes de vente seront passés pardevant J. B. Marks, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 17 juin—2

Grande vente de Propriétés foncières, sans réserve, pour clore une société.
PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, le samedi 20 juin courant, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, à midi, six lots de terre situés au faubourg Washington, dans l'ilet compris entre les rues Casacalvo, Architecte, St. Ferdinand et du Port, désignés par les Nos. 11, 12, 13, 14, 16, 17 et 18, sur un plan dressé par L. Surgi, architecte. Le lot No. 11 ayant 20 pieds 6 pouces et demi de face aux rues Casacalvo et Architectes, sur 126 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Saint-Ferdinand, ensemble avec les bâtisses en briques à trois étages, construites sur le dit lot, couvertes en ardoises, avec chambre, boutique tournant, cour pavée en briques, cuisines, puits, remises, latrines, etc., etc. Les lots Nos. 12, 13, 14, 17, 18, ayant chacun 20 pieds 5 pouces de face à la rue Casacalvo et Architectes, sur une profondeur de 126 pieds 1 pouce 3 lignes entre lignes parallèles. Les lots Nos. 13, 14, ensemble avec les bâtisses construites en briques, couvertes en ardoises, à trois étages, les cuisines seulement sont entièrement close. Les lots Nos. 17 et 18, ensemble avec les bâtisses en briques, à trois étages, sans être couvertes et non achevées.

Trois lots de terre situés au faubourg Tremé, dans l'ilet No. 66, compris entre les rues Carondelet, Villeré, St. Pierre et Robertson, désignés par les Nos. 1, 2 et 3, sur un plan dressé par L. Surgi, architecte. Le No. 1 ayant 60 pieds 5 pouces 6 lignes face à la rue Carondelet, 120 pieds 11 pouces 6 lignes face à la rue Villeré; 60 pieds 5 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 2, 54 pieds 11 pouces 1 ligne sur celle qui le sépare du No. 3, ensemble avec les bâtiments construits sur le dit terrain. Le No. 2 fait face aux rues Carondelet et Villeré. Le No. 2 ayant 54 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 78 pieds 11 pouces 4 lignes entre lignes parallèles et face à la rue Villeré. Le lot No. 3 ayant 32 pieds 11 pouces à la rue St. Pierre, sur 78 pieds 11 pouces à la rue Carondelet, 129 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. C. Guesnard, et sur 125 pieds 9 pouces 11 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 2, construit sur tout la surface du dit lot.

Trois lots de terre situés au faubourg Tremé, dans l'ilet No. 72, compris entre les rues Robertson, Ursulines, Claiborne et St. Philippe, sur un plan dressé par L. Surgi, architecte. Le lot No. 1 ayant 31 pieds 11 pouces 8 lignes face à la rue St. Philippe, 112 pieds 8 pouces 1 ligne entre lignes parallèles et face à la rue Robertson, sur 31 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 2. Le lot No. 2 ayant 30 pieds de face à la rue Robertson, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 1, et 119 pieds 3 pouces sur la ligne du 1 ot No. 3. Le lot No. 3 ayant 33 pieds de face à la rue Robertson, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, sur 33 pieds sur la ligne du fond; ensemble avec les bâtisses, cuisine, appartements, cabanes, galeries, puits, latrines, citernes et autres bâtisses.

Quatre lots de terre situés au faubourg Tremé, dans l'ilet compris entre les rues Sainte-Anne, Villeré, Robertson et Dumaine, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, sur un plan dressé par L. Surgi, architecte. Les lots No. 1 et 2 ayant chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Ste. Anne, sur une profondeur de 90 pieds 5 pouces entre lignes parallèles. Le lot No. 3 ayant 30 pieds face à la rue Ste. Anne, sur 90 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses, puits, latrines et citernes. Le lot No. 4 ayant 47 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec une maison briquetée poteaux, de six appartements, galerie, cabines, cuisines, écuries, puits, latrines, citernes, etc., etc.

Termes et conditions:—Six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance devra porter un intérêt à raison de 10 p. 100 par an, et en, comme clause pénale seulement; aussi, tout billet qui ne sera pas à la convenance des vendeurs sera refusé par eux, sans pour cela être obligés d'en déduire les raisons.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 juin—9f

VENTES PAR LE MARSHALL DES E.-U.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS—DU DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE. No 6—D. Walden contre Edward Livingston et al.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district Oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la bourse St. Louis, mercredi 15 juillet 1840, à midi. Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui sont dessus, l'un mesure 20 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la rue de la Nouvelle-Levée; 18 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la rue Tchoupitoulas; 73 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la rue de la Commune et 79 pieds 10 pouces et 1 ligne sur le côté méridional, mesure anglaise, et l'autre lot de terre mesure 20 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la rue de la Nelle Levée sur une profondeur de 66 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et se prolonge vers la rue Tchoupitoulas sur laquelle il a une façade de 16 pieds et 6 lignes sur la rue Tchoupitoulas.
M. MARIGNY,
9 juin—27 Marshal des E.-U.

COUR DE DISTRICT—No. 19070—J hn Morgan Hall contre Thomas Lockart & [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, le jeudi 18 juin prochain, à midi,

1o. Tout cet ilet de terre borné par, et compris entre les rues du Camp, Orange, Félicité, Colysée et Lacourse, ayant cinq cotés faisant face à chacune des rues respectives. Ledit ilet se trouve dans la seconde Municipalité de la Nouvelle Orléans et a été divisé en lots d'après un plan de W. Thornton Thompson voyer, daté du 2 avril 1840.

2o. Ces deux ilets dans la 2me. Municipalité de la Nouvelle-Orléans, situés à l'encoignure des rues Robin et Camp et désignés par les Nos. 1 et 2 sur le susdit plan.

3o. Ces quatre ilets de terre situés dans la seconde Municipalité à l'encoignure des rues Religieuses et St. James et désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4 sur un plan dressé par Chs. F. Zimpel, voyer, daté du 20 mars 1834.

3o. Trois certains lots de terre situés à l'encoignure des rues Enghein et Victoire, et aussi ces cinq lots de terre situés à l'encoignure des rues Victoire et Espagne, le tout situé dans la troisième Municipalité de cette ville; les trois premiers lots ci-dessus mentionnés sont désignés par les Nos. 1, 2, et 3 et les cinq derniers par les No. 8, 9, 10, 11 et 12 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté du 10 mars 1840, déposé dans l'affaire ci-dessus

Conditions, 1/5 comptant et la balance en billets égaux à 2, 3 et 4 ans à l'ordre et endossés par les acquéreurs et portant hypothèque jusqu'à paiement.
12 mai C. F. HOZEY, Shérif.

ACIER DE HABENCLEVER.

LE soussigné a en magasin et tiendra constamment un approvisionnement de l'acier bien connu et garanti de MM. JOHN BERND. HABENCLEVER & SONS REMSCHEID, qu'il offre à vendre en quantités convenables aux acheteurs.
HUGO C. GILDEMEESTER
19 fev—6m 45, rue Bienville

FER DE SUEDE.

LE soussigné a constamment en mains un approvisionnement de fer plat de 1/2 sur 1 1/2 jusqu'à 12 sur 1/2; du carré de 1/2 à 3 pouces; de rond de 1/2 à 3 pouces. Les marchandises [illegible] à leur gré [illegible]
HUGO C. GILDEMEESTER,
19 fev—6m 45, rue Bienville

[illegible] DE HOLLANDE.

[illegible] en débarquement du navire [illegible] de MM. Si. Alwina, de Rotterdam, [illegible] Reynbende & fils [illegible] de Hollande [illegible]
HUGO C. GILDEMEESTER,
19 fev—6m

MACHINES A VAPEUR.

LES soussignés agents [illegible] Goodwin & Co. de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à scies, à grains, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
17 fe—1m FRERET BROTHERS

[illegible]

A LOUER [illegible]

[illegible]